



Communiqué de presse de la FSU de l'Hérault et de la FCPE 34

Interdiction de réunion ou interdiction de parole ?

Un mot d'ordre ministériel aurait été donné pour interdire toute réunion dans les établissements scolaires à partir de 18 heures, notamment pour les collèges et les lycées.

Certains proviseurs en ont déjà fait état oralement et ont reporté les rencontres parents-professeurs prévues pour la semaine prochaine. Décision bien curieuse puisque les instructions officielles enjoignent les enseignants à la pratique d'un dialogue parents/élèves.

Décision bien particulière aussi sur la forme car nos instances ministérielles sont censées savoir, que depuis les lois de décentralisation, les propriétaires des locaux sont les collectivités territoriales et que celles-ci n'ont jamais décidé, à notre connaissance, que ses locaux soient interdits après 18 heures aux parents d'élèves et à fortiori aux enseignants qui y exercent ?

A ce jour, n'a été rendu public aucun document écrit, cette interdiction n'existe donc pas !

La liberté d'expression et de réunion sont des libertés fondamentales de notre démocratie. Cette interdiction serait un déni du droit de réunion et d'information des associations de parents d'élèves dont les représentants ont été élus.

Curieuse pratique d'éducation civique que de remettre en cause ce droit pour éviter que les établissements scolaires soient un lieu d'échange et de dialogue.

Les prochaines « nuits lycéennes », comme les « nuits des écoles » du mardi 9 décembre dernier, n'ont pas pour objectif de saccager les locaux des établissements scolaires mais bien d'être un espace naturel de débats.

Rassurons aussi Monsieur le Ministre en ce qui concerne la sécurité des élèves : ils seront bien plus à l'abri dans les locaux scolaires que dans les « bousculades » avec les forces de police.

Informers, discuter de la réforme du lycée, des conditions d'enseignement actuelles, des suppressions de postes à venir, recueillir les inquiétudes et les interrogations des parents et des élèves à propos de l'avenir de notre service d'éducation publique... seraient-elles des actions terroristes ?

Ces débats pourraient faire l'objet d'une synthèse qui éclairerait le ministre avant qu'il prenne des décisions sur les réformes à engager dans l'Education nationale. Elle permettrait peut-être, enfin, d'ouvrir le dialogue et la concertation. Au lieu de cela, le ministère nous impose un « couvre-feu » idéologique. A-t-il peur de la parole des acteurs de la communauté scolaire ?

Contacs :

FCPE Hérault : Fabienne Grisvard – tél. : 06 88 64 26 71

FSU Hérault : Raymond Martin – tél. : 06 83 49 90 29